

○ **DIVERS**

Rappels importants en cette période estivale :

La fumée et le bruit sont les deux fléaux de l'été, pourtant un peu de civisme et de bon sens de la part de chacun permettrait à tous de passer un été sans désagréments.

Le brûlage à l'air libre ou la destruction par incinérateur des déchets verts est **interdit** dans toutes les communes des départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle.

Horaires pour la tonte et l'utilisation d'appareils bruyants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Nul n'a le droit de causer de préjudice à autrui

Vigilance :

L'été et les vacances sont des périodes propices pour les cambrioleurs. N'oubliez pas de prévenir vos voisins, amis et/ou la gendarmerie de votre absence pour surveiller votre domicile. Faites aussi vider régulièrement votre boîte aux lettres.

Les vacances sont également idéales pour faire des balades à vélo.

Un vendeur de vélos d'occasion et réparateur de vélos de "La Clinique du Jouet" de Senones se tiendra à Allarmont tous les 1ers mercredis de chaque mois avec un stand ambulant, place de la Gare.

Il peut entretenir les vélos sur place ou pour une réparation plus importante il emporte les vélos et les rapporte ensuite à domicile.



Editeur : Mairie d'Allarmont

Rédaction : Commission Communication

Imprimé et édité par nos



Juillet-août 2016

Manifestations estivales :

Du 10 juin au 30 septembre : Exposition "L'alliance des énergies" de la photographe Cindy JEANNON sur le site de **la Hallière** en accès libre

Du 10 juin au 30 septembre : Exposition de photographies "Dans le cercle des scieries disparues" de Monsieur KRUCH à découvrir à **la Hallière**,

10 juillet : Festival de la Voie Verte à **Celles sur Plaine** – Nombreuses animations tout au long de la journée - Concert à 19h

14 juillet : cérémonie de la Fête Nationale au Monument aux Morts de Bionville à 11h, puis d'Allarmont à 11h15 suivi d'un vin d'honneur à la salle Jeanne d'Arc

16 juillet : Festivités à partir de 20h30 Place de la Gare, Retraite aux Flambeaux et Feux d'Artifice tirés depuis **Bionville**

30 juillet : Fête aux Chovons à **Bionville**

5 août : 20h30 l'ensemble ukrainien Sbrutsch revient sur la scène d'Allarmont

14 août : 16h place de la Gare, Pavi'son en 1^{ère} partie du Théâtre en Plaine Air suivi à 17h du tour de chants de "La Baronne".

15 août : Messe sous chapiteau suivie d'un apéritif offert par la Commune et du traditionnel pique-nique à **Allarmont**

○ COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 30 juin 2016

Vente de l'ancien tracteur :

Le tracteur KUBOTA, figurant dans la liste du matériel roulant de la commune, mais remplacé par un nouveau tracteur, sera cédé aux "Amis de la Hallière" pour un montant de 7000 €.

Adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui prévoit notamment, en matière d'intercommunalité :

- le relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ;
- la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre ;
- l'accroissement de la solidarité territoriale ;
- la réduction du nombre des syndicats intercommunaux,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit, notamment, le regroupement des Communautés de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, de Fave-Meurthe-Galilée, du Val de Neuné, du Pays des Abbayes et de la Vallée de la Plaine.

Vu l'arrêté préfectoral dressant le projet de périmètre du futur EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des 6 communautés de communes,

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce pour le projet de périmètre tel que dressé par l'arrêté préfectoral et exprime la volonté que l'EPCI né de la fusion des 6 communes soit dès le 1^{er} janvier 2017, une communauté d'agglomération, dont le siège sera situé à Saint-Dié-des-Vosges.

Demande de classement commune touristique :

Vu la proposition faite par l'Office de Tourisme de Raon l'Etape aux communes membres, d'être classées en commune touristique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité, pour le dépôt d'un dossier de demande de classement en commune touristique auprès de la Préfecture des Vosges.

○ (suite)

Adhésion de Vexaincourt au RPI :

Vu la demande de la Mairie de Vexaincourt déposée au Syndicat Scolaire de la Haute Vallée de la Plaine en date du 17 juin 2016 concernant leur adhésion, validée par délibération

Vu l'avis favorable du Syndicat Scolaire concernant l'adhésion de la commune de Vexaincourt validé par délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité pour l'adhésion de la commune de Vexaincourt au Syndicat Scolaire.

Modification des statuts du RPI :

Vu la délibération du 22 juin 2016 du Syndicat Scolaire de la Haute Vallée de la Plaine concernant son souhait de modifier les statuts, notamment l'article 6 de l'arrêté interpréfectoral qui précise que : "le Syndicat sera administré par un Comité composé de 2 délégués par Commune, choisis exclusivement au sein des Conseils Municipaux et élus par les membres des Conseils Municipaux" ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité, pour la modification des statuts, notamment l'article 6 de l'arrêté interpréfectoral.

Election d'un président de la Commission des Travaux :

Vu la démission d'un Conseiller, à savoir Christophe BRIGNON, en date du 22 avril 2016, au poste de Conseil Municipal et de Président de la Commission des Travaux;

Considérant que le poste de Président de la Commission des travaux est vacant et qu'il convient de réélire un autre Président ;

Etant donné qu'un seul Conseiller Municipal a présenté sa volonté d'être

Président de la Commission des Travaux, à savoir Jean-Claude HUGUENY ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de nommer Jean-Claude HUGUENY au poste de Président de la Commission des Travaux.

Modification du règlement intérieur du columbarium :

Suite à la demande d'un administré de proposer deux alternatives à l'achat d'une concession au columbarium, à savoir le versement de 400€ pour 15 ans, comme le prévoit initialement le règlement intérieur, soit le versement d'une autre somme pour une durée de 30 ans, le Conseil décide d'ajouter au règlement intérieur la vente d'une case au columbarium pour une durée de 30 ans au tarif de 600 €